

AGENDA FISCAL ET SOCIAL DU MOIS DE MAI

Le 3 au plus tard

- **Sociétés soumises à l'IS, IR, profession libérale, Société civile de moyens, Sociétés immobilières, redevables de la TVA simplifié CA 12, clôturant le 31 décembre:**
 - Remise des déclarations aux impôts
- **dépôt de la déclaration 1447 M, 1329-CVAE et 1330-CVAE**

Le 5 au plus tard

- **employeurs de + de 50 salariés (salaires versés du 21 au 30 avril et du 11 au 20 avril si ils se rapportent à avril): déclaration URSSAF et Pole emploi.**

le 12 au plus tard

- **dépôt de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration d'échanges de services du mois d'avril**

le 15 au plus tard

- **paiement de l'acompte d'impôt sur le revenu**
- **liquidation solde IS pour les entreprises clôturant le 31 janvier 2012**
- **paiement de la taxe sur les salaires**
- **déclaration 2777 ou 2779 pour le paiement de la retenue à la source sur les revenus mobiliers versés à des non résidents.**

- Remise de la déclaration 2746 et paiement éventuel de la taxe de 3 % sur les immeubles possédés en France par une personne morale.
- Remise au percepteur de la demande de réduction de l'acompte de la Cotisation foncière des entreprises en cas de cessation d'activité ou de réduction de plus de 25 %.
- Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprises de plus de 9 et moins de 50 salariés (salaires versés du 11 avril au 10 mai inclus).
- Envoi de la déclaration et du paiement de la C3S.

Le 25 au plus tard

- Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprises de plus de 50 salariés (salaires versés du 11 avril au 20 mai inclus se rapportant à la période antérieure au 1^{er} mai).

Le 31 au plus tard

- déclaration 2042 des revenus 2011 sur support papier
- délai par internet
 - Zone 1 : 9 juin Département de 1 à 19
 - Zone 2 : 16 juin Département de 20 à 49
 - Zone 3 : 23 juin Département de 50 à 974

Le 31 au plus tard

- remise aux services des impôts de la déclaration 2065 pour les entreprises clôturant leur exercice le 28 février 2012.